

Question orale de Mme Nagy concernant « les nuisances subies par les riverains à cause du chantier Trebel, au coin des rues de Trèves, Toulouse et Belliard »

Mme Nagy.- En mai 2013, le chantier Trebel, à l'angle des rues de Trèves, Toulouse et Belliard, a commencé. Il me revient que depuis le début du chantier, les riverains ne se sentent pas pris en considération pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les riverains avaient demandé une rencontre avec les responsables du chantier dès le début des démolitions extérieures en septembre 2013, mais ils n'ont reçu les premières informations qu'en novembre 2013, sous prétexte que toute l'information sur l'organisation du chantier n'était pas disponible. Il avait été convenu, lors de la réunion de novembre, que la représentante de l'association de quartier serait tenue au courant de toute particularité. Cela n'a jamais été le cas sur les points essentiels tels que les travaux le week-end ou l'utilisation de l'espace public par le chantier.

Pendant la lourde phase de démolition, le chantier a commencé pendant les week-ends. En novembre et en décembre, les travaux ont été poursuivis ces mêmes week-ends. Les riverains n'ont vu aucune autorisation à ce sujet et les ouvriers présents sur le chantier n'ont jamais voulu répondre à cette question : qui a délivré pareille autorisation ?

Il avait été annoncé que ces travaux se limiteraient à la phase de démolition courant jusqu'à la fin décembre 2013. Mais dès janvier 2014, les travaux ont repris pendant les week-ends. Les riverains n'ont, de nouveau, vu aucune autorisation ni reçu de réponse à leurs questions posées au personnel de chantier.

Au cours du week-end des 15 et 16 mars, un incident a incité les riverains à durcir leur action contre le chantier : l'alarme de la grue s'est déclenchée dans la nuit du vendredi au samedi et n'a été arrêtée que 15 heures plus tard, malgré l'intervention plus que matinale des riverains via la police et le service de garde. Même l'équipe qui travaillait sur le chantier ce samedi-là a dit ne pas pouvoir

intervenir.

Une réunion a été demandée par la représentante de l'association de quartier avec le représentant du chantier dans les jours qui ont suivi. Elle a appris que les travaux se poursuivraient pendant le week-end jusqu'à la fin du mois de juin à la suite d'un problème technique. Une autorisation seraient demandée à cette fin.

L'entrepreneur a proposé à l'association de quartier de la revoir régulièrement après l'incident du week-end de mars, mais, à ce jour, cela n'a pas été le cas.

Un autre problème est celui de la privatisation de l'espace public. Les places de parking de part et d'autre du haut de la rue ont été réquisitionnées dès la mi-mars sans aucune indication de jours ni d'heures. Les riverains sont intervenus pour obtenir une explication. À la suite de cela, l'espace privatisé a été réduit, mais les jours et les heures visés n'ont toujours pas été affichés.

Quant à la gestion du trafic, la signalisation a été modifiée dans le quartier et les embouteillages se sont multipliés. Des charrois transitent par la rue de Toulouse, alors que cette artère n'est absolument pas prévue pour supporter le trafic des camions et que d'autres itinéraires sont possibles.

J'en viens, pour terminer, à la relation entre le chantier Trebel et les travaux prévus à de Lalaing-Loi. Un projet de démolition de l'ancien hôtel Europa a été soumis à enquête publique ces dernières semaines. L'association de quartier AQL a remis son avis lors de la commission de concertation du 25 mars dernier. Comment envisager les deux chantiers simultanément ? Comment gérer toutes les nuisances en même temps ? Travaux le week-end, charrois, détournement de la circulation, privatisation de l'espace public...

Êtes-vous au courant de cette situation, monsieur l'échevin ? Pourquoi tant d'irrégularités dans la gestion de ce chantier ? Quelles mesures seront prises pour préserver la tranquillité des riverains et garantir une bonne communication avec le comité de quartier ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Je n'ai pas attendu votre question pour

assurer le suivi de ce dossier. Le quartier Léopold est actuellement mis sous pression par un nombre considérable de chantiers, dont certains de grande ampleur. Plusieurs projets sont également à l'étude et une pression est mise pour que les derniers chancres qui subsistent rue de Toulouse, rue de Pascale et rue Jacques de Lalaing soient rénovés ou reconstruits. En particulier, la mise en œuvre du projet Trebel à l'angle des rues de Trèves, de Toulouse et Belliard a un impact réel sur la vie du quartier.

La démolition d'un immeuble de bureau de 18.258 m² suivie de la construction d'un nouveau bâtiment de 29.766 m² nécessite un chantier de grande ampleur. Ce chantier est rendu plus complexe encore en raison de sa situation géographique, en bordure d'un axe régional majeur (rue Belliard), d'une rue empruntée par la STIB (rue de Trèves), d'une rue résidentielle (rue de Toulouse) et le long de la ligne de chemin de fer 161 de la SNCB.

Le chantier est autorisé par une déclaration en environnement de classe 3 du 11 juin 2013, pour un chantier de démolition mettant en œuvre des installations d'une force motrice de 950 kW.

Les travaux préparatoires de la démolition ont débuté en septembre 2013. Deux autorisations d'occupation temporaire du domaine public ont été octroyées par le département urbanisme de la Ville, sur la rue de Trèves et la rue Belliard, avec avis favorable de la police et de la Commission de coordination des chantiers en ce qui concerne la signalisation et les déviations.

Compte tenu de l'ampleur des démolitions (plus de 150.000 m³) et des difficultés de circulation dans le quartier durant les heures ouvrables, l'entrepreneur De Meuter a demandé au Bourgmestre une dérogation aux horaires de chantier lui permettant de travailler les week-ends d'octobre à décembre 2013. Cette dérogation a été accordée le 31 octobre 2013. À la suite de diverses plaintes, il a été demandé par le service de contrôle de l'urbanisme que les travaux ne commencent pas avant 9h le week-end. Au début de janvier 2014, des travaux épisodiques ont continué le week-end.

L'entrepreneur a été contacté pour s'entendre rappeler qu'il n'avait plus d'autorisation pour travailler le week-end. En janvier 2014, le chantier s'est poursuivi sur la base d'une déclaration en environnement de classe 3 du 20 septembre 2013, pour un chantier de construction d'une force motrice de 240 kW avec l'entrepreneur Besix-Delens.

Deux nouvelles demandes d'occupation temporaire du domaine public ont été introduites fin décembre 2013 au département de l'urbanisme de la Ville pour placer une palissade et une cabine à haute tension sur la rue de Trèves et la rue Belliard durant les travaux d'infrastructure, puis de superstructure.

Celle pour les travaux d'infrastructure a été refusée en raison du chemin de déviation des piétons qui les oblige à traverser la rue Belliard, ce que la police et la Commission de coordination des chantiers n'acceptent pas. La demande pour les travaux de superstructure est encore incomplète.

Lors des derniers contrôles sur place, il a été constaté que le passage pour les piétons avait été sécurisé du côté du chantier, sans qu'il faille traverser la rue Belliard.

Des emplacements de stationnement sont réservés dans le haut de la rue de Toulouse. Cette autorisation est de la compétence de la police.

Sur la base des documents dont l'urbanisme dispose, la police et Bruxelles Mobilité ont donné leur accord sur les déviations de la circulation et sur les itinéraires du charroi de chantier.

L'urbanisme a reçu une nouvelle demande de l'entrepreneur pour réaliser des travaux le week-end des 17 et 18 mai. Il s'agit de placer la seconde grue à tour nécessaire pour le chantier. Compte tenu de l'impact que ce montage pourrait avoir sur la voie publique, il est, en effet, préférable qu'il soit réalisé en dehors des heures de circulation dense.

Nous suivons ce chantier de près et nous comprenons les difficultés des riverains. Quant à la démolition de l'hôtel Europa, elle n'a pas encore été décidée. Ce matin encore, j'ai signalé les problèmes au promoteur. Si une

solution n'était pas rapidement trouvée, nous lui avons signifié que nous pourrions aller jusqu'à apposer les scellés sur le chantier.

Mme Nagy.- Je me suis rendue sur place pour entendre les demandes des riverains. Ils demandent avant tout d'être informés et de disposer d'un règlement clair pour ce chantier : plages horaires, dérogations pour les week-ends. Or ils ne disposent pas de ces informations. Je leur transmettrai votre réponse.

Vu l'ampleur des nuisances, des mesures doivent être prises pour préserver l'habitabilité du quartier. Le fait que le numéro d'appel soit souvent aux abonnés absents ne démontre guère de bonne volonté de la part du promoteur. J'insiste pour que les habitants ne soient pas mis sous pression pendant la durée d'un chantier qui durera plusieurs années. Les entreprises de démolition-construction doivent adopter les bonnes pratiques en la matière, et il relève de votre responsabilité de les faire respecter.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Nous acceptons d'assumer nos responsabilités, mais c'est l'entrepreneur qui est le premier responsable. Nous ne pouvons intervenir dans des litiges entre tiers. Nous l'avons enjoint de respecter les conditions fixées pour le chantier, mais il n'a pas répondu à notre requête.
